

Ref : DDTM-SEAFEN-AP n° 2024-413

Nice, le **20 DEC. 2024**

ARRÊTÉ
PORTANT NOMINATION
DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2029

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L. 427-1 à 7, et R.427-1 à 4 ;
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et leurs modalités de destruction dans le département des Alpes-maritimes ;
- Vu** la documentation technique ministérielle en date du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'avis de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-Maritimes ;
- Sur** proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées lieutenant de louveterie et affectées sur les circonscriptions suivantes au titre de la campagne allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 :

AIMARD Florian, né le 06/01/1995 à Nice (06) ;
 ALUNO Marc, né le 24/04/1975 à Antibes (06) ;
 ANFOSSO Florent, né le 13/02/1997 à Nice (06) ;
 ANFOSSO Philippe, né le 07/07/1969 à Marseille (13) ;
 BACCIALON Clément, né le 01/10/1996 à Nice (06) .
 BALLAND Yann, né le 25/08/1967 à Rabat (Maroc) ;
 BINAUD Pierre, né le 08/03/1964 à Nice (06) ;
 BOGLIO Arnaud, né le 06/07/1996 à Nice (06) ;
 BOSIO Christophe, né le 14/07/1965 à Nice (06) ;
 BOUFARES Seif, né le 28/05/1965 à Kalâa Kebira (Tunisie) ;
 CARLIN Jérémy, né le 30/11/1979 à Nice (06) ;
 CAVALLI Eric, né le 27/04/1979 à Cannes (06) ;
 CAVALLO Alain, né le 20/08/1968 à Cagnes-sur-Mer (06) ;
 COURRON Jacques, né le 06/03/1979 à Grasse (06) ;
 COURRON Pierre, né le 08/07/1972 à Grasse (06) ;
 DAFFINO Alain, né le 04/07/1980 à Saint-Chamond (42) ;
 DEGIOANNI Gérard, né le 05/06/1983 à Nice (06) ;
 ERBOSI Stéphane, né le 08/05/1969 à Cannes (06) ;
 EYSSERIC Jean-Louis, né le 25/12/1951 à Nice (06) ;
 FECHINO Franck, né le 16/07/1973 à Cagnes-sur-Mer (06) ;
 FOSSAT Gilles, né le 27/03/1969 à Nice (06) ;
 FRERE Guillaume, né le 21/09/1991 à Nice (06) ;
 FRERE Jean-Philippe, né le 31/05/1966 à Monaco (Monaco) ;
 GARELLO César, né le 29/05/1993 à Grasse (06) ;
 GASTAUD Olivier, né le 13/01/1976 à Nice (06) ;
 GILLI Gabriel, né le 14/07/1977 à Nice (06) ;
 GIUGE Jean-François, né le 16/07/1981 à Nice (06) ;
 GOVERNATORI José, né le 04/08/1960 à Monaco ;
 GUIBERT Fabien, né le 30/03/2000 à Nice (06) ;
 JOURDAN Jérôme, né le 08/03/1988 à Nice (06) ;
 LEIBOFF Sébastien, né le 10/04/1986 à Nice (06) ;
 MALFATTO Noël, né le 23/12/1958 à Antibes (06) ;
 MANGIN Jean-Claude, né le 22/10/1958 à Compiègne (60) ;
 MAUREL Mickael, né le 05/09/1992 à Cagnes-sur-Mer (06) ;
 MAUREL Serge, né le 05/01/1963 à Nice (06) ;
 MEGE Jean-Michel, né le 29/07/1972 à Nice (06) ;
 PICHARD Janick, né le 20/12/1951 à Vendôme (41) ;
 RAVASIO Julien, né le 21/05/1983 à Menton (06) ;
 RIMINUCCI Jean-Pascal, né le 26/10/1986 à Nice (06) ;
 ROBINI Fabien, né le 22/04/1997 à Nice (06) ;
 SANSON Patrick, né le 02/12/1955 à Ecquetot (27) ;
 SCARANO Théo, né le 06/09/2002 à Cagnes-sur-Mer (06) ;
 SCHEID Georges, né le 22/08/1976 à Bourgoin-Jailleu (38) ;
 SORCI Patrick, né le 12/05/1962 à Nice (06) ;
 TARRADE Henri, né le 25/12/1963 à Touët-de-l'Escarène (06) ;
 TRIOZON Gaëtan, né le 06/11/1981 à Cagnes-sur-Mer (06) ;
 VENEZIA Thomas, né le 31/12/1985 à Fréjus (83) ;
 VISTE Régis, né le 20/07/1969 à Mazamet (81).

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>	<u>C°</u>	<u>Communes</u>
AIMARD Florian		1	Bouyon, Les Ferres, Conségudes, Bezaudun
BOGLIO Arnaud		2	Duranus, Utelle
ANFOSSO Florent		3	Entraunes, Châteauneuf-d'Entraunes, Saint-Martin- d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes
DAFFINO Alain		4	Moulinet, Breil-sur-Roya
BINAUD Pierre		5	Contes, Drap, Peillon, Berre-les-Alpes, Coaraze
DEGIOANNI Gérard		6	Guillaume, Péone, Daluis, Sauze
BOSIO Christophe		7	Nice (rive gauche du Paillon), Eze, Villefranche-sur-Mer, Saint- Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer
CARLIN Jérémy		8	Tourrettes-Levens, Aspremont, Colomars, Falicon, Saint- André-de-la-Roche
CAVALLO Alain		9	Le Broc, Carros
GUIBERT Fabien		10	Nice au sud de l'A8 (rive droite du Paillon), Saint-Laurent-du- Var
FRERE Guillaume		11	Cannes, Le Cannet
SCARANO Théo		12	Saint-Blaise, Castagniers, Saint-Martin-du-Var, La Roquette- sur-Var
COURRON Jacques		13	Andon, Le Mas, Saint-Auban, Caussols, Gourdon
FOSSAT Gilles		14	Beuil, Roubion, Roure, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pierlas
GOVERNATORI José	EYSSERIC Jean-Louis	15	Sainte-Agnès, Menton, Castillon, Gorbio, Castellar
FECHINO Franck		16	Toudon, Tourette-du-Château, Bonson, Malaussène, Revest- les-Roches, Gilette, Pierrefeu
ANFOSSO Philippe		17	Saint-Antonin, Ascros, La Penne, Touët-sur-Var, Cuebris, Sigale, Roquesteron, Aiglun, La Roque-en-Provence
FRERE Jean- Philippe		18	Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Grasse, Le Rouret, Opio, Cabris
JOURDAN Jérôme		19	La Croix-sur-Roudoule, Puget-Théniers, Rigaud, Saint-Léger, Puget-Rostang, Auvare
GASTAUD Olivier		20	Gattières, Saint-Jeannet, La Gaude
COURRON Pierre		21	Escragnolles, Caille, Séranon, Valderoure, Saint-Vallier-de- Thiery
GIUGE Jean- François		22	Valdeblore, Clans, Marie, La Tour, Rimplas
LEIBOFF Sébastien		23	Ilonse, Lieuche, Bairols, Thiéry, Villars-sur-Var, Massoins, Tournafort
MALFATTO Noël		24	Gréolières, Cipières

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>	<u>C°</u>	<u>Communes</u>
RIMINUCCI Jean-Pascal		25	Isola, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée
MAUREL Serge		26	Coursegoules, Courmes
ERBOSI Stéphane		27	Sallagriffon, Les Mujouls, Collongues, Briançonnet, Gars, Amirat
MANGIN Jean-Claude		28	La Brigue, Saorge
BACCIALO N Clément		29	Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, Lantosque, Venanson
BALLAND Yann	PICHARD Janick	30	Roquebrune-Cap-Martin (hors lieu-dit Fenouil supérieur et lieu-dit Age), Beausoleil
ROBINI Fabien		31	Belvédère, La Bollène-Vésubie
MAUREL Mickaël		32	Vence, Tourrettes-sur-Loup
ALUNO Marc		33	Antibes, Vallauris
SANSON Patrick		34	Mandelieu-la-Napoule, Théoule-sur-Mer
BOUFARES Seif		35	La Trinité, La Turbie, Cap-d'Ail
SORCI Patrick		36	Bendejun, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Nice Cimetière de l'Est
TARRADE Henri		37	L'Escarène, Touët-de-L'Escarène, Peille (hors lieu-dit Fonbonne et lieu-dit Preisa d'Agel), Blausasc
CAVALLI Eric		38	Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracédes, Le Tignet, Peymeinade, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas
VISTE Régis		39	Fenouil supérieur et Age sur Roquebrune-Cap-Martin, Fonbonne et Preisa d'Agel sur Peille
TRIOZON Gaëtan		40	Roquefort-les-Pins, Villeneuve-Loubet, Biot, Mouans-Sartoux, Valbonne (hors parc naturel départemental de la Valmasque), Mougins (uniquement parc naturel départemental de la Brague)
SCHEID Georges		41	La Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence, Cagnes-sur-Mer
VENEZIA Thomas		42	Nice au nord de l'A8 (rive droite du Paillon)
MEGE Jean- Michel		43	Fontan, Tende
RAVASIO Julien		44	Lucéram, Sospel
GARELLO César		45	La Roquette-sur-Siagne, Mougins (hors parc naturel départemental de la Brague), Valbonne (uniquement parc naturel départemental de la Valmasque)
GILLI Gabriel		46	Levens

Article 2 :

Dans le but d'assurer la continuité des interventions, chaque lieutenant de louveterie peut être mobilisé, à la demande du préfet ou de son représentant, sur l'ensemble du département en tant que de besoin.

Article 3 :

En cas d'empêchement à assurer ses missions (maladie, absence), chaque lieutenant de louveterie devra être suppléé, par ses soins, par un lieutenant de louveterie figurant sur la liste mentionnée à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 : recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet des Alpes-Maritimes ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la transition écologique dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des Alpes-Maritimes.

Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des Alpes-Maritimes. Les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 5 :

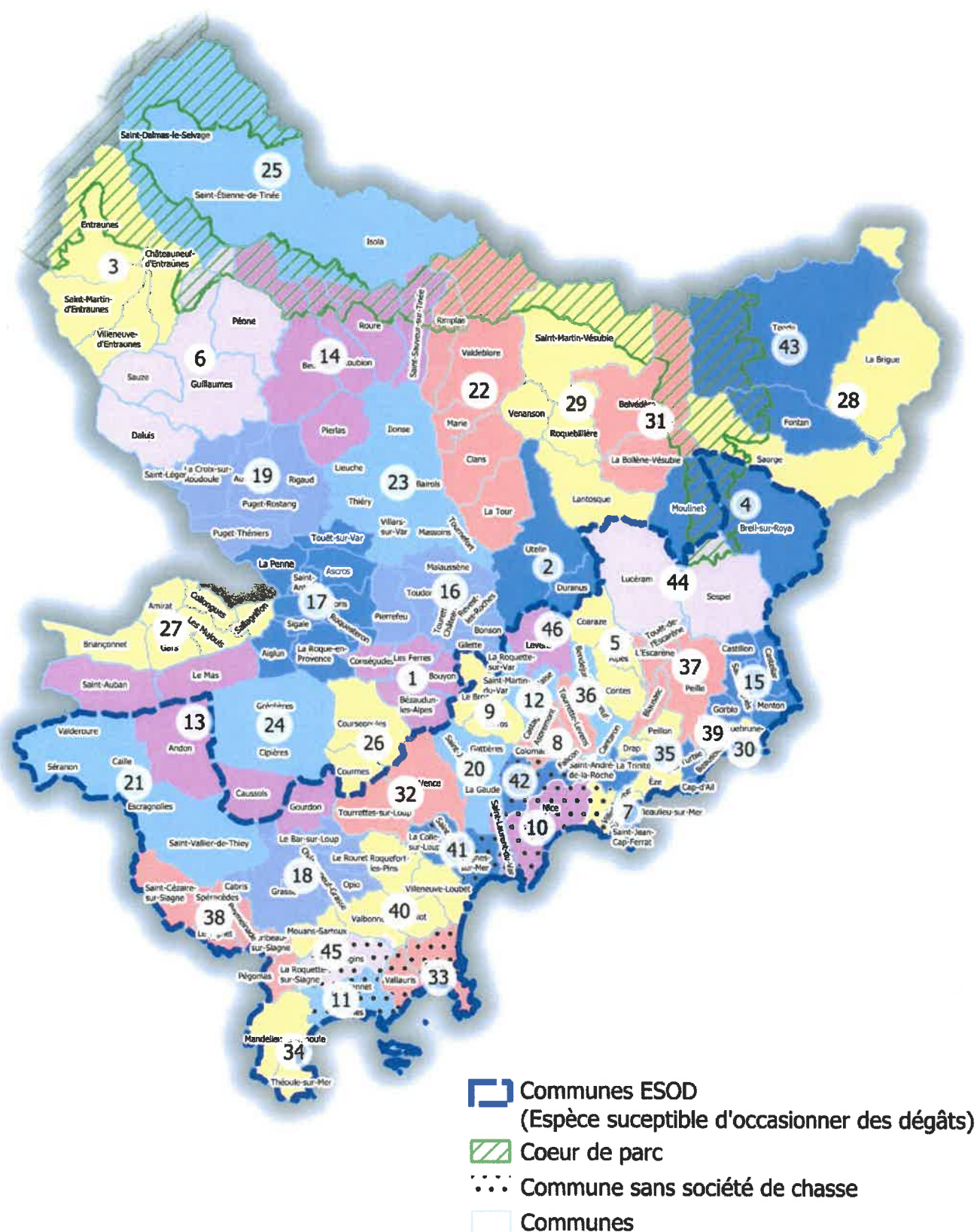
Le secrétaire général de la préfecture le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et les maires des communes sur le territoire desquelles le sanglier est classé espèce susceptible d'occasionner des dégâts sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB-4834

Hugues MOUTOUH

Louveterie des Alpes-Maritimes Campagne 2025-2029



0 10 20 30 km

Sources : DDTM 06

